80
Somme

Contrôle de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) sur la Réserve naturelle nationale de l'Etang Saint-Ladre

1. Porteur de projet

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est une association loi 1901 à but non lucratif dont les objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le Conservatoire intervient ainsi sur plus de 490 sites naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, etc.) représentant plus de 16800 hectares d'espaces. Il y préserve la faune, la flore, les habitats naturels, les objets géologiques et les paysages. Cinq missions articulent les missions du Conservatoire d'espaces naturels : connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner.
Le conservatoire a également été désigné structure animatrice de l'élaboration de la stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes.

Personne à contacter : M. Gaetan Rivière
g.riviere@cen-hautsdefrance.org

2. Site d'intervention

Le marais Saint-Ladre a été classé Réserve Naturelle Nationale (RNN) le 11 septembre 1979. Depuis 1993, le CEN de Picardie (à présent CEN Hauts-de-France) assure la gestion administrative et opérationnelle dela RNN par le biais d'une convention de gestion, d'une durée de 3 ans et renouvable par tacite reconduction.
La RNN se situe en vallée de l'Avre, dans le département de la Somme, sur la commune de Boves, à 4 km au sud-est d'Amiens. C'est une réserve de type alluviale, mais dont la dépendance au cours d'eau est aujourd'hui très peu marquée. Elle couvre une surface d'environ 13 hectares et concerne exclusivement des parcelles appartenant à la commune de Boves.

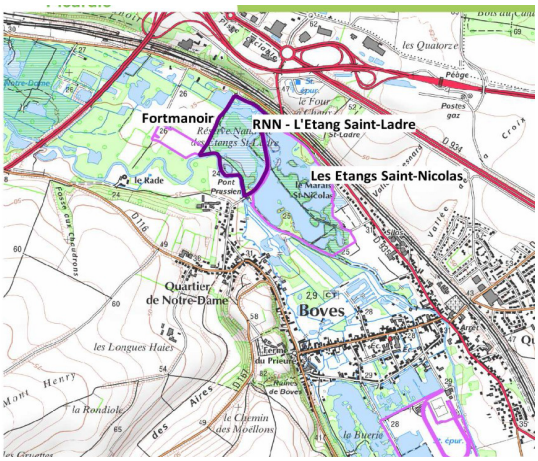

Figure 1. Localisation du site d'intervention

3. Nuisances & enjeux

- La Renouée se développe sur un remblai d'une ancienne décharge et n'impacte donc pas les milieux à enjeux de conservation (milieux tourbeux) ;
- Elle limite le développement de végétations de friches particulièrement appréciées par la faune dont les pollinisateurs ;

4. Interventions

Fig.2. Station de Renouée du Japon après pose du géotextile en 2007 (en haut) et deux ans plus tard (2009 - en bas)

Fig.3. Station de Renouée du Japon trois ans après le test (2010).

Fig.4. Expérimentation de paillage et dépôt des produits de fauche sur la Renouée du Japon

Objectifs des interventions

La Renouée du Japon étant trop présente sur le site, il n'est pas envisageable d'éradiquer la station. L'objectif est donc de réduire la surface occupée par la plante et de contrôler sa propagation afin qu'elle n'impacte pas les milieux prioritaires.

Description des interventions (récapitulatif en annexe)

- **2007** : Opération test avec fauche et exportation des rémanents, paillage du site, plantation arbustive avec essences locales selon une densité de 2 plants/m² (1000 m² réalisés).
  - ➡ Coûts : 14 352 € TTC, prise en charge Contrat Natura 2000

- **2008-2009** : La pose du géotextile devant contrarier la Renouée du Japon n'est pas concluante pour l'instant. Le géotextile en question était en fibre de coco non opaque de 2 cm d'épaisseur à l'état neuf.

- **2010** : Après une première fauche fin avril, une expérimentation de paillage de la station de Renouée est réalisée (contrat Natura 2000). Les produits de fauche du marais ont été déposés sur la Renouée préalablement fauchée jusqu'à atteindre une épaisseur de plus de 50 cm.

  Les opérations de fauche, plantation et paillage de la friche à Renouée n'ont pas permis de faire régresser l'espèce.

- **2011** : Après la fauche de l'ensemble de la station de Renouée, des saules seront replantés afin de renforcer le couvert arbustif de la station. Des fauches régulières seront ensuite réalisées mi-juin et à nouveau mi-septembre autour des pieds replantés afin de favoriser leur développement en limitant la concurrence de la Renouée. La surface concernée est de 1900 m². Les plantes coupées sont stockées en retrait de la zone en tas.
  - ➡ Coûts : 849,16 € TTC

- **2012-2016** :
  - Fauche de la Renouée du Japon tout en préservant les boutures de saules installés en 2011 et les secteurs de friches qui concurrencent la Renouée du Japon.

    ➡ Coûts : 1200 € TTC/an en moyenne

  - Surveillance lors des visites et arrachage systématique des plants qui se développent ailleurs que sur l'ancienne décharge. Mise en place de boutures de saules après arrachage.

  - Lors des opérations de fauches, les boutures de saule installés enâches de friches à ortie ont été préservées. La surface occupée est passée de 1500 m² en début de période à 1000 en 2016.

  - Les produits de fauche ont été étalées sur la station. L'ortie et les fourrés progressent au détriment de la Renouée. Lors des fauches, il a été demandé d'éviter autant que possible de faucher les autres espèces.

Fig.5. Massif d'orties colonisant les massifs de Renouée du Japon

- **Depuis 2016** : Devant la progression des oties, lianes et fourrés arbustifs, il a été décidé de renforcer le couvert arbustif en faisant du bouturage de saules. La Renouée du Japon est fauchée une fois par an (juin) sans exportation en prenant soin de ne pas faucher les massifs d'orties ainsi que les arbustes comme les sureaux noirs qui ont un fort pouvoir couvrant.

  ➡ Coûts : 350 € TTC/an en moyenne

Suivi de la Renouée du Japon (annexe 2)

- Suivi selon la méthode des aires de présence. Deux ans de présence sont considérées comme disctintes lorsque la distance qui les sépare est supérieure à 5 mètres. Suivi réalisé 1 fois par an.

- Suivi mis en place en 2016 et renouvelé tous les 3 ans.

Année	2016	2019
Surface occupée	1400 – 1600 m²	760 – 800 m²

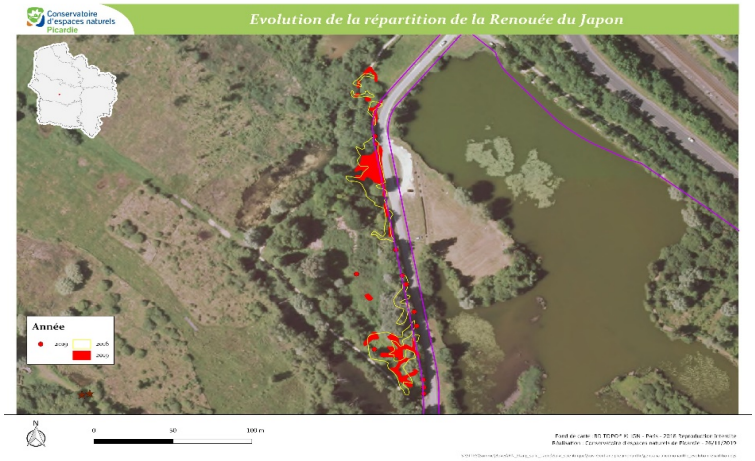

Fig.6. Evolution de la répartition de la Renouée du Japon entre 2016 et 2019

5. Résultats & bilan

- Entre 2016 et 2019, la suface occupée par la Renouée du Japon a diminué de moitié. L'aire de présence est également davantage fragmentée en 2019.
- Le suivi souligne les résultats positifs de la gestion mise en place depuis 2016 (fauche sélective)

6. Perspectives

Poursuite de la gestion actuelle (fauche sélective) et poursuite du suivi.

Rédaction

Guillaume MEIRE,
Conservatoire d'espaces naturels

Ce retour d'expérience a été réalisé par le Centre de ressources EEE des Hauts-de-France
(Octobre 2021)

ANNEXE 1

Opérations	Description et commentaires	Dates	Surface, linéaire ou nombre
Paillage du site	Pose d'un géotextile	2007 et 2010	950 m²
Plantation arbustive	Plantation arbustive avec essences locales selon une densité de 2 plants/m² Plantation de saules	2007 2011	- -
Fauche et brûlage	Fauche et brûlage régulier des rémanents aux périodes les plus favorables	2006 à 2010 Printemps/été	950 m²/an
Fauche de la friche à Renouée du Japon (1400 m²)	Fauche de l'ensemble de la station de Renouée du Japon	2011	1400 m²
	Fauche de la Renouée du Japon tout en préservant les boutures de saules installés en 2011 et les secteurs de friches qui concurrencent la Renouée du Japon.	Juin et fin d'été 2012	1500 m²
		4 fauches entre mai et septembre 2013	1400 m²
		4 fauches entre mai et septembre 2014	1500 m²
		4 fauches entre juin et novembre 2015	1600 m²
		4 fauches en 2016	1400 m²
Surveillance des espèces végétales exotiques envahissantes	Surveillance lors des visites et arrachage systématique de la Renouée du Japon qui se développe ailleurs que sur l'ancienne décharge. Mise en place de boutures de saules après arrachage.	2012 à 2016	-

ANNEXE 1

Opérations	Description et commentaires	Dates	Surface, linéaire ou nombre
Réduction de la surface occupée par la Renouée du Japon par renforcement du couvert arbustif	Lors des opérations de fauches, les boutures de saule installés en 2011 et les taches de friches à ortie ont été préservées. La surface occupée est passée de 1500m² en début de période à 1000 en 2016.	2012 à 2016	Evolution de 1500 à 1000 m² en 2016
Evaluer l'impact de la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes	Un suivi de l'aire de présence de la Renouée du Japon a été initié en 2016.	2016	-

ANNEXE 2

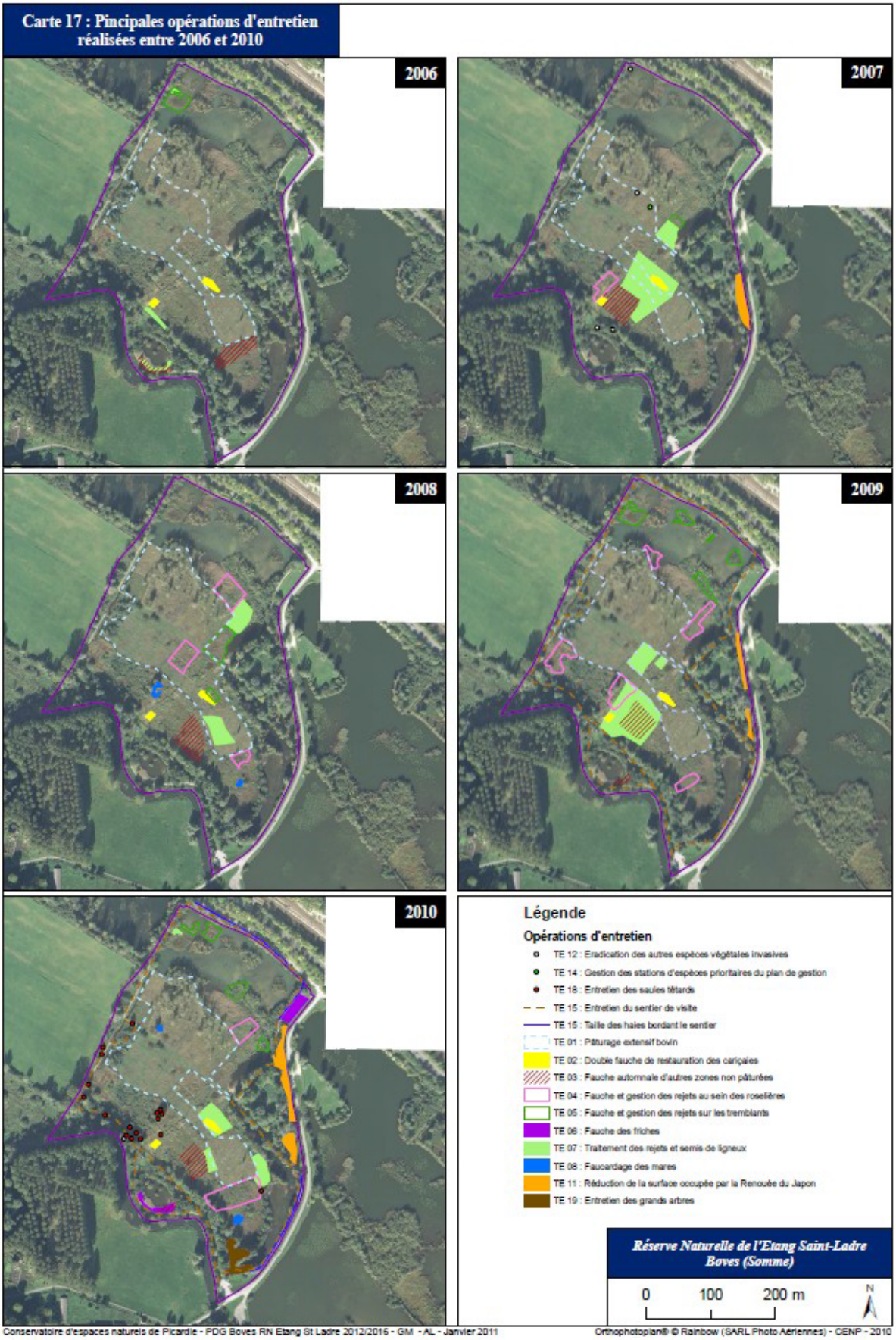

Fig.7. Evolution de la station de renouée entre 2006 et 2010. Carte extraite du plan de gestion de la RNN Etang Saint-Ladre 2012-2016